


| | |
|---|---|
|  | <p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</p> <p><i>Séance du 15 février 2018</i></p> |
| Référence : 2018.014 | Objet : Déclassement rue Svob |

| | |
|--|--|
| Département du Morbihan Arrondissement de Lorient | L'an deux mil dix-huit, le quinze février, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le huit février deux mil dix-huit, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire. |
| Commune de Quéven | Étaient présents : Marc BOUTRUCHE, Céline OLIVIER, Benoît BERTRAND, Anne GUERDER, Sébastien DUHAMEL, Ludovic DINET, Myriam PIERRE, Jean-Louis DUGUE, Nicole NAOUR, Jean-Pierre ALLAIN, Fabrice KLEIN, Patricia GUYONVARCH, Pierre-Emmanuel HERVE, Hélène LANTERNIER, Evelyne LE LEZ, Thierry CHAMPION, Mona PONTHER, Gérard LE VILAIN, Micheline GARGAM, Raymond BOYER, Marc COZILIS, Patrick LE PORHIEL, Danielle LE MARRE, Dominique GUEGUEIN, Marie-Pierre PERHIRIN, Serge PICHON. |
| Nombre de conseillers : En exercice : 29 | Absente excusée ayant donné pouvoir : Linda TONNERRE à Céline OLIVIER, Pierrette PARA à Mona PONTHER, Jean-Luc LE FLECHER à Marc BOUTRUCHE. |
| Présents : 26 Procurations : 3 Votants : 29 | |

Par délibération du 5 octobre 2017, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une procédure de déclassement du domaine public communal d'une portion de la rue Svob en vue de sa cession à la SCCV Kewenn Park. Ensuite, la désaffectation de la rue Svob a été décidée et actée le 12 décembre 2017 par le Conseil Municipal, suite à sa fermeture constatée par huissier. Puis en application de la délibération afférente du 12 décembre 2017, Monsieur le Maire a lancé, par arrêté municipal en date du 18 décembre 2017, l'enquête publique prescrite par les dispositions des articles R 141-4 à R 141-10 du code de la voirie routière.

Madame Petit-Pierre a été désignée par l'arrêté précité pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur. La durée de l'enquête a été fixée à 15 jours et a eu lieu du 6 au 23 janvier 2018.

Afin d'assurer la diffusion de l'information la plus large possible, ledit arrêté a fait l'objet des mesures de publicité (affichage dans différents lieux de la commune et en Mairie) ainsi qu'une insertion dans la presse, sur le site internet de la commune et sur les panneaux lumineux.

Ces mesures de publicité ont été réalisées 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête a été mis à disposition du public sur le site internet de la commune et en Mairie pendant toute la durée de l'enquête; le registre permettant au public de formuler ses observations, en Mairie, pendant cette même période. Madame Petit-Pierre, la commissaire enquêtrice a assuré 2 permanences :

- le samedi 6 janvier de 9 h à 12 h
- le mardi 23 janvier de 14 h à 17 h.

Plusieurs observations des Quévenois ont été recueillies et relayées par la commissaire enquêtrice à Monsieur le Maire.

Le 5 février 2017, la commissaire enquêtrice a rendu son rapport et ses conclusions et a émis un **avis favorable** sur la procédure de déclassement considérant qu'il est d'intérêt général de procéder à la fermeture de la rue Svob au regard du projet de réaménagement du centre-ville. Cependant, afin de prendre en compte les observations des usagers, elle a assorti son avis de recommandations:

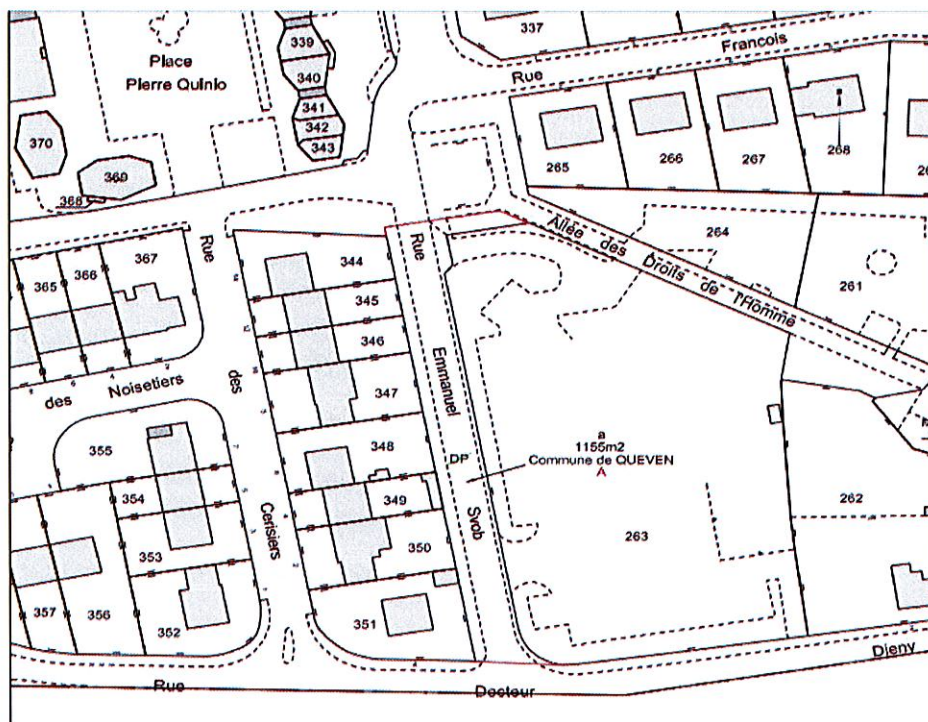
- le réaménagement du rond-point du Leclerc,
- l'aménagement de la partie "est" de la rue Lesage afin d'améliorer la sécurité des usagers (piétons et véhicules),
- la compensation, même partielle, des places de stationnement (lors de l'aménagement de la place Quinio).

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice sont consultables au service urbanisme aux heures d'ouverture de la Mairie, ainsi que dans le dossier du Conseil Municipal sur le drive.

Concernant la 1^{ère} recommandation, un double rond-point franchissable va être aménagé. Des tests ont été réalisés avec des transporteurs. Le démarrage des travaux est programmé pour le premier semestre 2018 en accord avec les riverains et le centre Leclerc.

Concernant la recommandation relative à l'aménagement de la partie "est" de la rue Lesage : la municipalité estime que cette rue est calibrée pour recevoir davantage de circulation. La vitesse est limitée à 30km/h et des contrôles réguliers sont effectués par la police municipale. Toutefois, s'il s'avérait que, pour des raisons de sécurité et de fluidité de la circulation, que des aménagements étaient nécessaires, la municipalité mènerait une réflexion afin d'améliorer les conditions de circulation.

Concernant la compensation des places de stationnement : il est prévu de compenser quelques places lors du réaménagement du carrefour à l'intersection de la rue des Tilleuls et de la Place Pierre Quinio (environ 10 places). Une étude est en cours actuellement. Pour autant, le centre-ville comptabilise environ 200 places de parking auxquelles vont s'ajouter 10 places sur le parking des Arcs actuellement privées qui vont devenir publiques et 3 places sur la place de Toulouse ont été créés dans le cadre du réaménagement de la rue de la Gare.



Les conclusions du commissaire enquêteur et son compte-rendu sont tenus à disposition du public en Mairie et sur le site internet de la commune (www.queven.com) pendant au moins 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 5 abstentions (Marc Cozilis, Danielle Le Marre, Patrick Le Porhiel, Dominique Guéguein, Serge Pichon),

- Approuve le déclassement d'une portion de la rue Svob cadastrée BH 478 d'une superficie de 1.155 m², du domaine public communal suivant le document d'arpentage établi par géomètre expert.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à la procédure de déclassement.

A Quéven, le 15 février 2018

Marc Boutruche
Maire de Quéven

